







Boutique du terroir

(poissons fumés et conserves maison, truites fraîches...)

Pêche en bassins facile et inoubliable pour les enfants (matériel prêté, poissons préparés)

Accès libre et gratuit à l'élevage et à l'écomusée !

www.pisciculture.fr 01.34.76.30.04





TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

1 page 190x270 mm : 300 €HT (+80 € si création)

½ page 190x132 mm : 180 € HT (+ 60 € si création)

1/4 page 92x132mm : 100 € HT (+40 € si création)

1/8 page 92x62 mm : 60 € HT (+ 20 € si création)

Une facture vous sera délivrée par la mairie.

Format des fichiers : JPEG de préférence ou PDF (Compression minimale) Résolution du fichier : 300 dpi (qualité imprimerie)

EDITORIAL



Chères Villettoises, chers Villettois,

Avec l'année qui s'est terminée, l'équipe municipale que vous avez élue, achève la moitié de son mandat et fixe avec vous les objectifs à atteindre d'ici mai 2026.

Nous sommes toujours plus déterminés pour atteindre ces différents buts.

- · Maintenir et améliorer votre qualité de vie à Villette en continuant notre programme de travaux, en œuvrant pour une meilleure scolarité de nos enfants, en nous attachant à rendre notre village encore plus vertueux dans son impact écologique.
- · Faciliter la cohésion sociale et la sécurité des Villettoises et des Villettois, en développant nos outils de communication et d'information; en continuant à améliorer nos services à la personne ; en organisant avec l'aide précieuse de l'ASCV, des rencontres culturelles et festives - concerts, pièces de théâtre, banquets, ...
- · Continuer à contenir les dépenses et à maintenir l'équilibre financier de la commune, dans un contexte financier de plus en plus tendu pour les communes. Maîtriser notre taux d'imposition - La part Communale dans la Taxe Foncière de 9,21% est inchangée depuis 2017 -

Avec l'arrivée de nouveaux habitants, notre commune compte désormais 531 habitants dont 70,4% de moins de 60 ans. Vos élus sont donc toujours plus présents et investis pour accompagner au mieux l'évolution de notre village.

Afin que Villette soit pour les Villettoises et les Villettois un lieu de vie le plus convivial et agréable possible, nous poursuivrons cette politique, avec le soutien de la Région, du Département et de notre Communauté de communes, pour améliorer encore nos infrastructures et services.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2024.

Le Maire, Philippe Pasdeloup Et toute l'équipe municipale.

Sommaire

PAGE 3 Editorial

PAGE 4 Organisation administrative et communale

Attributions associées

PAGE 6 La CCPH et nous

PAGE 7 Handicap

PAGE 8 Informations pratiques

PAGE 12 Permis de construire

PAGE 13 Tout éléctrique

PAGE 14 **Finances** communales

PAGE 16 Plan de la commune

PAGE 18 Travaux 2023-2024

PAGE 20 Western

PAGE 21 Randonnées pédestres

PAGE 22 Jeunes Talents

PAGE 23 C'est chouette!

PAGE 24 Fêtes communales

PAGE 25 Vie associative et activités

PAGE 26 Distractions de tous temps

PAGE 28 Courteline

PAGE 30 Le Bus 60. horaires

PAGE 32 Numéros utiles

L'ORGANISATION

ADMINISTRATIVE

<u>Préfet</u>: Jean-Jacques BROT <u>Sous-Préfet</u>: Jean-Louis AMAT <u>Député</u>: Bruno MILIENNE <u>Sénatrice</u>: Sophie PRIMAS

<u>Conseillers départementaux</u>: Josette JEAN et Patrick STEFANINI

MUNICIPALE

Maire: Philippe PASDELOUP

<u>Maires-Adjoints</u>: Roland TROUSSEAU, Bernard BALLERINI, Claude

SAUZET, Thierry JEANNE

<u>Conseillers municipaux :</u> Vanessa BAUDET, Franck BAYEUX, Gilles BELLACICCO, Gilbert BLOMMAERT, Carole CLAUDEON, Ingrid CONFIAC, Renée-Claire GILLIS, Martine GRIMM, Elise SAILLIOT

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous le vendredi de 18h à 19h.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi et jeudi de 9h à 12h et vendredi de 14h30 à 19h30

TEL.: 01 34 76 31 01 **OU** 07 89 00 22 57 E-MAIL: mairie-villette@wanadoo.fr SITE: www.villette-en-yvelines.fr



ATTRIBUTIONS ASSOCIÉES

LES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS SONT:

REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA CCPH: TITULAIRE PHILIPPE
PASDELOUP – SUPPLÉANT ROLAND TROUSSEAU
REPRÉSENTANT POUR LA COMMISSION « TRANSFERT DE
CHARGES » AUPRÈS DE LA CCPH: TITULAIRE PHILIPPE
PASDELOUP – SUPPLÉANT THIERRY JEANNE
REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL
« CIRCULATIONS DOUCES »: ROLAND TROUSSEAU
REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL
« MUTUALISATION »: PHILIPPE PASDELOUP
REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL « TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE »: ROLAND TROUSSEAU

LA COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAUX COMMUNAUX EST LA SUIVANTE:

<u>FINANCES</u>: PHILIPPE PASDELOUP – BERNARD BALLÉRINI – INGRID CONFIAC – RENÉE-CLAIRE GILLIS - THIERRY JEANNE – ROLAND TROUSSEAU

<u>ENVIRONNEMENT-ESPACES VERTS</u>: PHILIPPE PASDELOUP – FRANCK BAYEUX – GILLES BELLACICCO - RENÉE-CLAIRE GILLIS – MARTINE GRIMM – ROLAND TROUSSEAU

<u>URBANISME, ÉQUIPEMENT :</u> PHILIPPE PASDELOUP – BERNARD BALLERINI – VANESSA BAUDET - FRANCK BAYEUX – GILLES BELLACICCO - RENÉE-CLAIRE GILLIS – MARTINE GRIMM – THIERRY JEANNE - ROLAND TROUSSEAU

TRAVAUX: PHILIPPE PASDELOUP - FRANCK BAYEUX - GILLES BELLACICCO - GILBERT BLOMMAERT - INGRID CONFIAC - CLAUDE SAUZET

SCOLAIRE: PHILIPPE PASDELOUP – CAROLE CLAUDEON –
INGRID CONFIAC – ELISE SAILLOT – CLAUDE SAUZET
AIDE SOCIALE, FÊTES ET CÉRÉMONIES: PHILIPPE PASDELOUP
– VANESSA BAUDET – GILBERT BLOMMAERT – CAROLE
CLAUDEON - MARTINE GRIMM – THIERRY JEANNE - ROLAND
TROUSSEAU

COMMUNICATION : PHILIPPE PASDELOUP - BERNARD BALLÉRINI – FRANCK BAYEUX – MARTINE GRIMM – ROLAND TROUSSEAU

<u>APPEL D'OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS :</u> PHILIPPE PASDELOUP - BERNARD BALLÉRINI – INGRID CONFIAC-CLAUDE SAUZET

CORRESPONDANT DÉFENSE: FRANCK BAYEUX

LES DÉLÉGUÉ-E-S AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX SONT LES SUIVANTS :

SIEED (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉVACUATION ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE L'OUEST YVELINES) :

<u>DÉLÉGUÉ TITULAIRE</u>: ROLAND TROUSSEAU, REPRÉSENTANT DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT <u>DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT</u>: PHILIPPE PASDELOUP

SMTS (SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT SCOLAIRE):

<u>DÉLÉGUÉ-E-S TITULAIRES :</u> CAROLE CLAUDEON, ROLAND TROUSSEAU

REPRÉSENTANTS DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT

<u>DÉLÉGUÉ-E-S SUPPLÉANT-E-S</u>: VANESSA BAUDET, PHILIPPE
PASDELOUP

SIVOS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE):

<u>DÉLÉGUÉ-E-S TITULAIRES</u>: INGRID CONFIAC, CLAUDE SAUZET <u>DÉLÉGUÉES SUPPLÉANT-E-S</u>: CAROLE CLAUDEON, ELISE SAILLOT

SIE-ELY (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ D'EURE-ET-LOIR YVELINES)

<u>DÉLÉGUÉ TITULAIRE</u>: PHILIPPE PASDELOUP <u>DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT</u>: THIERRY JEANNE

SIEHVS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS POUR HANDICAPÉS DU VAL DE SEINE)

<u>DÉLÉGUÉ-E-S TITULAIRES</u>: BERNARD BALLÉRINI, MARTINE

<u>DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS</u>: GILBERT BLOMMAERT, PHILIPPE PASDELOUP

LA CCPH ET NOUS... LES SERVICES AUX ADMINISTRES

LE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE.

Ce service propose aux habitants (personnes âgées ou dépendantes) de la CCPH (Communauté de Communes du Pays Houdanais) la livraison de repas équilibrés et variés à domicile. Comment s'inscrire? Les inscriptions se font auprès de la CCPH au 01 30 46 82 91 ou par mail serv-personne@cc-payshoudanais.fr. Les pièces à fournir sont une pièce d'identité, l'acceptation du règlement intérieur (qui vous sera donné au moment de la demande) et un certificat médical.

SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE.

Les accueils de loisirs du territoire :

A Longnes pour les 4-11 ans · tél 01 30 33 79 76 ou 06 46 05 02 75 / A Orgerus pour les 3-11 ans · tél 01 34 87 33 38 ou 06 46 05 02 77 / A Richebourg pour les 3-11 ans · tél 01 34 87 65 65 / A Septeuil pour les 4-11 ans · tél 01 30 93 47 24 ou 06 46 05 02 74

SECTEUR « JEUNES ».

Tous les jeunes âgés de 12 à 17 ans peuvent participer aux activités et sorties organisées pendant les congés scolaires. Plannings affichés en mairie avant chaque période de vacances.

LE SERVICE « EMPLOI ».

Ce service, en place depuis le 1er janvier 2007, accueille les demandeurs d'emploi et les aide à sortir de leur isolement en complétant les appuis officiels par un accompagnement personnalisé. Depuis 2008, ce service a signé une convention de partenariat avec Pôle Emploi, permettant aux demandeurs d'effectuer leurs démarches directement au service « emploi » sans avoir besoin de se déplacer au Pôle Emploi. Pour tout renseignement contacter le service Emploi de la CCPH au 01 30 41 34 17 La Mission Locale de Rambouillet accompagne par ailleurs les jeunes âgés de 16 à 25 ans, dans les différentes étapes de leurs recherches d'emploi ou d'orientation.

D'autres services sont disponibles dans le livret de la Communauté de Communes du Pays Houdanais qui vous a été distribué. Permanences les mardis et jeudis matins à Houdan sur rendez-vous au 01 34 83 34 12 Agence CCPH de la Poste à Septeuil, future Maison des services en 2024 (CPAM, CAF, Impôts,...)

RAPPELONS LES COMPÉTENCES DE LA CCPH:

Les compétences obligatoires :

Aménagement de l'espace · Développement économique · Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage · Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés · Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations

Les compétences optionnelles :

Protection et mise en valeur de l'environnement et maîtrise d'énergie à définir · Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire · Politique du logement et du cadre de vie · Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire, élémentaire d'intérêt communautaire · Action sociale d'intérêt communautaire · Création et gestion de maison de services au public.

Les compétences facultatives :

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) · Déplacements · Fournitures scolaires · Équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire, élémentaire et secondaire · Compétences sportive et culturelle · Aide aux associations d'intérêt communautaire · Soutien à l'ensemble du secteur associatif à l'exception des associations syndicales, politiques, religieuses, patriotiques et associations de parents d'élèves · Réalisation ou aide à la réalisation de manifestations et d'événements d'intérêt communautaire · Compétence « Enfance Jeunesse » · Coopération décentralisée · Actions en faveur de l'Emploi · Petite Enfance · Aménagement numérique · Constitution et gestion d'un Système d'Information Géographique · Aménagement des chemins ruraux reconnus d'intérêt communautaire · Aménagement et gestion des voies vertes et itinéraires cyclables hors agglomération reliant au moins 2 communes

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS **HOUDANAIS (CCPH):**

La Communauté de Communes du Pays Houdanais dont la commune de Villette fait partie est une structure de coopération intercommunale qui a été créée en 1997 par 10 communes, avec

la double ambition de renforcer l'attractivité

de son territoire et d'organiser un espace de solidarité. En constante évolution, la population manifeste des demandes et des besoins à l'image de l'évolution de la société auxquelles doivent répondre les communes.



Le choix de la création de l'intercommunalité se justifie par l'idée

que les communes, lorsqu'elles se regroupent, peuvent mener des actions et offrir des services qu'elles ne pourraient pas se permettre en restant isolées.

La CCPH fonctionne ainsi par transfert de compétences : les communes acceptent de se séparer de compétences qui étaient de leur responsabilité, auxquelles elles avaient peu de moyens techniques ou financiers à consacrer, pour mener une action commune qui sera plus efficace et qui bénéficiera à tous.

Ce sont les communes qui déterminent les orientations des actions à mener.

Chaque commune nomme en effet au moins un délégué qui siège au conseil communautaire. Le conseil élit un Président ainsi qu'un bureau, qui se compose de 16 membres. Afin de répondre à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants et à l'épanouissement économique du territoire, ce sont aujourd'hui 36 communes qui sont associées au sein de la CCPH.

Pour en savoir plus, scannez le ORcode ci-contre.





HANDI VAL DE SEINE

Ce sont 490 salariés qui accompagnent 1500 personnes en situation de

handicap, tout handicap confondu (psychique, intellectuel, trouble du spectre autistique, etc...). Cette structure s'articule autour d'un Syndicat intercommunal propriétaire des locaux, composé

aujourd'hui de 35 communes adhérentes, dont notre commune. toutes localisées sur le territoire Seine Aval et d'une Association



gestionnaire de ces même locaux.

Les établissements et services sont répartis en 4 pôles. Ils accompagnent ainsi le parcours de vie d'une personne avec un pôle enfance, un pôle travail adapté, un pôle accompagnement



en milieu ouvert et un pôle lieux de vie. Plus d'information en scannant ce ORcode ou en allant sur : www. handivaldeseine.org

Le Syndicat est né en 1969

à la demande d'élus désireux de répondre aux besoins des habitants de leur commune. Yann SCOTTE, Maire d'Hardricourt, est le Président d'HANDI VAL DE SEINE. L'association a été créée

en 1972 et gère à ce jour 20 établissements et services. Antonio GARCIA en est le Directeur Général.

Souvenez-vous, l'année dernière nous avions accueilli au sein de la mairie, Laura, une jeune villettoise autiste. Cette année elle a signé son



premier contrat de travail dans une entreprise près de Rambouillet où elle s'occupe de la gestion des documents administratifs et de l'archivage, accompagnée par l'association Ted'ys. C'est aussi grâce à la Mairie de Villette qu'elle a pu faire ses armes dans différentes activités ponctuelles où elle a pu se mettre en situation.

INFORMATIONS PRATIQUES

ETAT-CIVIL 2023

Bienvenue aux arrivants, et heureux souvenirs des anciens



Naissances

Kaïs DISEZ • 8 juin Elsa JEANNE • 12 juin Armel LEROY • 5 juillet



PACS

Romane DEMAS et Hugo LEROY • 6 juin



Mariages

Auriane POETTE et Antoine VERGNIAUD · 9 septembre



Décès

Agnès GROLIER • 3 janvier
Renée JEAN • 29 mars
David SIME • 9 juillet
Dominique REGAZZACCI •
20 juillet
Daniel JORDAN • 18 septembre

L'INFORMATION AVEC LE SITE INTERNET...

Des informations régulières relatives à la vie de la commune sur le site https://www.villette-en-yvelines.fr

...ET LE RÉSEAU SMS

LLa municipalité renforce la proximité avec ses habitants en proposant un service gratuit d'information par SMS. Il vous permet d'être informé en temps réel sur un certain nombre de sujets (inondation, alerte météo, collecte des déchets, etc...)

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site internet de Villette à l'adresse : https://www.villette-en-yvelines.fr/ puis sur la rubrique Contact / Inscription alerte SMS.

TÉLÉASSISTANCE - TARIFS EN VIGUEUR

Le Conseil Départemental nous informe des tarifs mensuels du service de téléassistance : Location des transmetteurs et télécommandes : 5.48 € TTC. Le service restant à la charge du Département. D'autres services supplémentaires sont accessibles. Demande d'installation à remplir et à retourner à Vitaris – agence Yvelines – 3 rue de Verdun – 78590 Noisy le Roi n° azur 0810 22 00 50

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Madame BERNARD reçoit les inscriptions pour les enfants nés en 2021 ou nouveaux arrivants dont

les enfants doivent être scolarisés en maternelle, à partir d'avril 2024. Vous pouvez prendre rendezvous auprès d'elle au 01 34 76 40 79.

RECENSEMENT MILITAIRE

Jeunes gens (filles et garçons), vous atteignez l'âge de 16 ans en 2024; vous êtes concernés par le recensement militaire. Vous devez venir en mairie muni / ie du livret de famille et d'une pièce d'identité. Une attestation vous sera délivrée qui vous sera indispensable dans vos démarches telles que l'inscription au permis de conduire ou aux examens.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Depuis le 1er janvier 2019 et avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique, toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie ou en ligne sur service-public.fr, toute l'année.

Attention les années où il y a un scrutin, les inscriptions sont validées jusqu'au 6ème vendredi précédent ledit scrutin.

Vous avez jusqu'au 3 mai 2024 pour vous inscrire pour pouvoir voter aux élections européennes.

ELECTIONS EUROPEENNES

Dimanche 9 Juin 2024

DEMATERIALISATION PARTIELLE DES PROCURATIONS

Depuis le 2 janvier 2022, « Maprocuration » est un nouveau service développé par le ministère de l'Intérieur. Il est complémentaire de la procédure papier (Cerfa). Maprocuration permet un suivi numérique de votre demande de procuration électorale. Vous n'avez aucun nouveau compte à créer, aucun document à imprimer ni formulaire papier à renseigner. Les données renseignées sur Maprocuration sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel vous vous présentez pour valider votre identité, puis à la mairie de votre commune de vote. Vous recevez un accusé de réception numérique à chaque étape et vous êtes informé en temps réel de l'évolution de votre demande.

Le dépôt de procuration en gendarmerie en format « papier » est bien entendu toujours valable.

CARTES D'IDENTITE – PASSEPORT IMMATRICULATION – PERMIS DE CONDUIRE

Mes démarches à portée de clic :

Dorénavant vos démarches relatives à l'obtention d'une carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte grise se font par une prédemande sur internet.

Les cartes d'identité et passeport :

la pré-demande est à effectuer sur https://
predemande-cni.ants.gouv.fr où votre compte est à créer afin de saisir votre état-civil. Un numéro sera ensuite attribué qui sera à donner à la mairie mise à disposition (34 dans les Yvelines dont Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Houdan...). Le permis de conduire :

la demande est à effectuer sur https://
permisdeconduire.ants.gouv.fr où votre compte
est à créer afin de saisir votre demande en ligne.
Votre permis de conduire vous sera expédié à
votre domicile.

La carte grise:

la demande est à effectuer sur http://
immatriculation.ants.gouv.fr pour créer votre
compte afin de saisir votre demande. Une fois
la démarche finalisée, vous pourrez imprimer le
certificat provisoire afin de circuler. Le certificat
d'immatriculation définitif sera envoyé à votre
domicile.

MEMENTO

ORDURES MENAGERES

Tous les lundis matin, sauf chemin de Guerville et chemin des Gaudines le jeudi matin

EMBALLAGES RECYCLABLES

Tous les jeudis matin (bac jaune recevant tous emballages plastiques, briques alimentaires, cartons, emballages métalliques, papiers) sauf chemin de Guerville et chemin des Gaudines le mercredi matin.

DECHETS VEGETAUX

Les lundis matin, du 1er avril (si, si !) au 9 décembre 2024 sauf juillet-août : 8 et 22 juillet, 5,19 et 26 août Herbe, feuilles et petits branchages. 1bac + 5 fagots maxi. Mais si vous pouvez, broyez et/ou compostez vos déchets végétaux !

ENCOMBRANTS

Uniquement sur rendez-vous.

www.sieed.fr > espace particuliers ou tél : 01 34 86 65 49 2 collectes par an et par foyer PNEUS, PILES, BATTERIES, POTS DE PEINTURE, DECHETS DE TRAVAUX, ELECTROMENAGER, VITRES ET PALETTES NE SONT PAS ENLEVEES.

LE VERRE

En apports volontaires dans les conteneurs enterrés. Bouchons et capsules dans le bac jaune.

APPORTS EN DECHETERIES

Badge à commander sur www.sieed.fr

Houdan et Méré:

Vendredi/Samedi/Lundi: 0h-12h30/13h30-17h

Dimanche : 9h-13h Garancières et Boutigny

Vendredi/Samedi/Mardi: 10h-12h30/13h30-17h

Dimanche: 9h-13h

Les déchèteries sont fermées le 1er mai, le 25 décembre et le

1er janvier

BIODECHETS

Déchets végétaux, épluchures et restes alimentaires ne doivent plus être mis avec les ordures ménagères. On conseille l'achat d'un composteur au SIEED à tarif préférentiel pour les transformer sur place.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

<u>Elagage des arbres - Petits</u> <u>rappels...</u>

Entre propriété et domaine public. En cette période d'entretien et



d'élagage des arbres, il est utile de rappeler la règlementation en vigueur.

Les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes, en bordure des voies publiques de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, à ce qu'ils ne masquent ni les panneaux de signalisation, ni les lampadaires et que les branches ne viennent pas toucher les câbles électriques et téléphoniques. Si nécessaire, le Maire peut l'ordonner aux frais des propriétaires défaillants.

ENTRE PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Nous vous rappelons la règlementation pour les particuliers : les haies de moins de 2 mètres de hauteur doivent être plantées à 50cm de la limite séparative et taillées afin de ne pas déborder sur le terrain voisin. Les autres plantations de plus de 2 mètres de haut doivent être situées à 2 mètres minimum des limites séparatives.

Suivant les articles 670 à 673 du code civil lorsque les branches surplombent le terrain du voisin, ce dernier peut obliger le propriétaire de l'autre terrain à couper les branches au niveau de la limite séparative entre les deux, mais ne peut le faire lui-même. En conséquence, il appartient à chaque propriétaire de veiller régulièrement à ce que les branches des arbres et des haies ne dépassent pas les limites. Complété par l'arrêté municipal relatif à l'entretien des trottoirs du 14 février 2019.

On rappelle qu'il ne faut pas tailler les arbres et haies du 16 mars au 31 juillet pour la protection des oiseaux nicheurs.



NUISANCES SONORES

Voici quelques rappels des règlementations qui nous permettent de vivre en bonne harmonie.Soyez attentifs au

bien-être de vos voisins, respectez la tranquillité de chacun en suivant notamment les dispositions de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2012, complété par l'arrêté municipal du 20 juillet 2021 relatif à la lutte contre le bruit chez les particuliers. Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- · Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Tous ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés.

Beaucoup trop de travaux réalisés par les particuliers le week-end, dépassent les horaires autorisés ou ne respectent pas l'interdiction du dimanche et jours fériés.

TROTTOIRS

Nous rappelons également que les riverains sont responsables du nettoyage des trottoirs situés le long de leur propriété.

Et si on en profitait pour les fleurir en bordure de mur ou de clôture ? Voilà une bonne occasion de joindre l'utile à l'agréable!

ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou



à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé. Les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache doivent être adaptées en conséquence. Se référer à l'arrêté municipal du 20 juillet 2017.

DÉJECTIONS CANINES

Pour des raisons sanitaires, nous demandons aux propriétaires de chiens de veiller à ce que leur animal ne souille pas les trottoirs de leurs déjections.

En effet, les déjections canines sur les trottoirs sont particulièrement désagréables, en outre elles favorisent la prolifération des microbes et augmentent les risques de chutes. Munissezvous d'un sac à déjections biodégradable et ramassez les déjections de votre animal!

A noter l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-79 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, ordures, les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les déjections de son chien sur la voie publique expose à une amende de 2è classe.

LE CAS DES BIODÉCHETS

A partir du 1er janvier 2024, la loi oblige à ne plus mettre déchets végétaux, épluchures et restes de repas avec les ordures ménagères. Mais dans notre territoire, elle n'oblige pas les collectivités à mettre en place une collecte, c'est confus! Donc le SIEED, notre syndicat de collecte, propose simplement la mise à disposition à prix réduit de composteurs, dans lesquels on pourra mélanger déchets de jardin et restes alimentaires, ce qui d'ailleurs permet de réaliser un compost équilibré entre matières ligneuses et matières riches en eau.

Mais durant la saison de collecte des déchets verts, si vous y mélangez vos biodéchets de cuisine, personne ne devrait s'en plaindre, cela activera la formation du compost!

Pour l'hiver, la commune réfléchit à des solutions, bien que n'ayant plus la compétence Déchets, transférée à la CCPH et déléguée au SIEED.

Confus, on disait...

Les restes de viande sont à mettre avec les autres biodéchets, mais si on craint d'attirer les rongeurs, on peut les laisser avec les ordures ménagères, malgré leur grand intérêt pour la décomposition.

SALLE DES FÊTES DE BOINVILLIERS

La commune de Boinvilliers accepte que les Villettois puissent louer la salle des fêtes aux tarifs suivants : location 500€, caution 800€, caution ménage 200€, location vaisselle 100€.

MESSE À VILLETTE

Chaque 1er samedi du mois à 18 h 30 d'avril à septembre.



PERMIS DE CONSTRUIRE OU DÉCLARATION PRÉALABLE ?

Bon nombre d'entre nous se sont posés la question avant d'entreprendre des travaux : « oui, mais est-ce soumis à autorisation ? Quel dossier déposer ? ». Petit mémo ; comme la commune est en site inscrit, toute nouvelle construction ou modification visible de l'extérieur est soumise à autorisation des Bâtiments de France, sauf petite zone hors site.

I.TRAVAUX SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE

1°) les constructions : création d'une surface de plancher > 5m2 et < 20m2, d'une surface de plancher <5m2 et H>12m, d'une piscine <100m, d'un mur >2m, d'un mur ou clôture situé dans un secteur sauvegardé, d'une serre et d'un châssis <2000m2et d'une hauteur comprise entre 1m80 et 4m.

2°) travaux sur construction existante: création d'une surface de plancher >20m2 et <40m en zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ex: abri de jardin, agrandissement de la construction principale etc..., modification de l'aspect extérieur (création ou modification de fenêtres, changement de fenêtres ou volets, réfection de la toiture etc...), travaux modifiant un élément d'intérêt patrimonial ou paysager (voir liste au PLU), travaux intérieurs dans un secteur sauvegardé.

3°) travaux d'aménagement : lotissement, coupe et abattage d'arbres situés dans un bois classé, modification ou aménagement des abords d'un bâtiment en secteur sauvegardé, division d'une propriété foncière...

II.TRAVAUX SOUMIS À PERMIS DE CONSTRUIRE

1°) toute nouvelle construction : création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol >20m2, création d'une surface de plancher ou emprise au sol >5m2 et <20m2 H>12m, création d'une surface de plancher ou emprise au sol >20m2 dans un secteur protégé (idem celliers, appentis, abris, local piscine, garage...).

2°) travaux sur construction existante: changement de destination avec travaux modifiant les murs ou façade, travaux de restauration immobilière, création d'une surface de plancher ou emprise au sol >40m2 (en zone couverte par un PLU) idem si porte la surface totale ou l'emprise au sol total au-delà de 150m2 (Attention: recours auprès d'un architecte obligatoire à partir de 150m2). Pour éviter toute erreur n'hésitez pas à consulter le plan local d'urbanisme (PLU) sur www.villette-en-yvelines.fr rubrique Urbanisme et contacter la mairie

afin de connaitre les prescriptions-obligations de la zone où est située votre habitation.

LA DÉMATÉRIALISATION DES PERMIS DE CONSTRUIRE : DES BÉNÉFICES POUR LES USAGERS ET LES COLLECTIVITÉS

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les communes sont en mesure de proposer aux usagers le dépôt par mail des demandes d'autorisation d'urbanisme. Cette directive, pilotée par le Ministère de la Transition écologique, émane de deux obligations :

- La possibilité pour les usagers de saisir
 l'administration par voie électronique (décret SVE), un principe qui s'applique à toutes les communes
- L'instruction dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme, si plus de 3 500 habitants (loi Elan)

C'est une nouvelle procédure qui peut permettre une meilleure qualité de service pour les usagers (pas de contraintes dues aux horaires d'ouverture pour les usagers, capacité pour l'administration d'assurer la continuité de service etc...).

Les usagers ont toujours la possibilité bien évidemment, de se rendre en mairie pour y remettre un dossier « papier ».

Comment faire?

Vos demandes seront à envoyer à mairievillette@wanadoo.fr en respectant le libellé suivant de votre message : Dépôt PC (ou DP, ou CU) + adresse de la parcelle concernée. Les pièces jointes scannées seront dans la mesure du possible en PDF.

Attention, pensez à adresser votre demande avec accusé réception de lecture pour générer votre attestation de dépôt



BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULE ELECTRIQUE

Soucieux de l'enjeu écologique et afin de faciliter l'électromobilité dans

les zones rurales à travers sa structure Seine & Yvelines Numérique, le Conseil Départemental a lancé un projet de bornes de recharge électriques pour les communes rurales. Notre commune ayant postulé a été retenue avec 10 autres pour l'installation de cet équipement.
Situé sur l'esplanade de la place Lacoudre, une ombrière équipée de panneaux solaires abrite deux emplacements de recharge pour véhicule électrique.
L'un des emplacements est à usage tous publics l'autre est dédié à un véhicule électrique RENAULT ZOE mis à disposition par le département.

Ce véhicule est au service des élus, du personnel communal, des acteurs associatifs locaux ainsi que du public bénéficiaire du RSA. maintenant un automate qui carillonne. Il est aussi précis que nos smartphones car son tictac est réglé sur une horloge atomique dont l'émetteur est situé près de Francfort. Plus de problème d'heure d'été ou d'hiver, plus de remise à l'heure, mais toujours le charme de la cloche.

Et comme cet automate disposait encore de ressources, Nous lui avons également confié la mission d'afficher l'heure juste au fronton de la mairie.



L'ensemble de cet équipement son installation, son fonctionnement, son entretien, ainsi que le véhicule sont financés en totalité par le Conseil Départemental des Yvelines.

A PROPOS D'HEURE

Depuis le printemps nous pouvons entendre la cloche du village sonner les heures au fil de la journée, et j'avoue m'être surpris à écouter celle-ci lorsque je jardine pour savoir si le moment est venu de passer à autre chose.



Autrefois, c'était souvent le curé ou son bedeau qui sonnait la cloche. Essentiellement destinée aux offices religieux la cloche ne commença à sonner l'heure qu'au cours du 19ème siècle. La sonnerie des offices, un temps interdite à la révolution, fut rétablie au début du 19ème siècle.

De nos jours, c'est



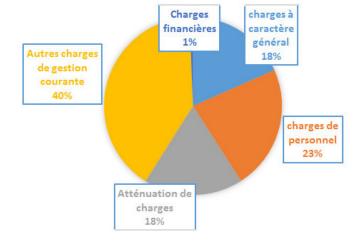
PARLONS ARGENT...

Tous les travaux réalisés ne sont possibles que grâce à une gestion rigoureuse et économe des finances communales. Vous trouvez ci-dessous le descriptif des comptes de la commune, tant du point de vue du Fonctionnement pour la gestion courante que du côté de l'Investissement pour les actions à plus long terme.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour simplifier, les chapitres vous sont également présentés en pourcentage. Vous noterez que le chapitre "autres charges de gestion courante" est un poste très important (il s'agit des participations aux syndicats intercommunaux et associations, des indemnités et d'une partie de l'URSSAF). Par contre du fait du faible endettement de la commune, les frais financiers sont très faibles (3%). Les principales recettes quant à elles sont les impôts et taxes (86%) et les dotations de l'Etat qui ne représentent plus que 4%.



LES RECETTES

<u>Produits des services</u> : 18 950,97 € Impôts et taxes : 387 517,63 €

Dotations et participations : 15 854,32 €

Autres produits de gestion courante : 17 525,83 €

Produits exceptionnels: 9 692,84 €

Total général : 449 541,59 €

LES DÉPENSES

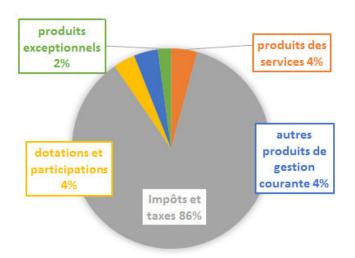
<u>Charges à caractère général</u> : 70 697,03 € <u>Charges de personnel</u> : 86 803,81 € <u>Atténuation de charges</u> : 69 469,00 €

Autres charges de gestion courante : 155 488,06 €

<u>Charges financières</u> : 2 347,87 € <u>Total général</u> : **384 805,77 €**

L'excédent de fonctionnement correspond à la différence entre les recettes et les dépenses, il s'élève à : 449 541,59 €-365 714,59 € = 83 827,00 € pour l'exercice 2022, Auquel s'ajoutent les excédents de fonctionnement cumulés antérieurs d'un montant de 191 115,04 €

Il est à noter que la DGF (dotation d'Etat) a encore diminué de 6 800 € par rapport à l'année passée.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les investissements peuvent être financés par l'autofinancement, les subventions que nous pouvons obtenir de l'Etat, du Département, de la Région, divers autres organismes, la taxe d'aménagement et l'emprunt.

LES DÉPENSES

458337 € détail ci-dessous

Remboursement d'emprunt : 22 789,00 €

Logiciels: 1 075,00 €

<u>Décorations Noël</u> : 2 054,00 € <u>Restauration sculpture</u> : 1 980,00 €

<u>LED/Epublic</u> : **27 056,00 €** <u>Chaudières</u> : **10 802,00 €** <u>TAM remboursée</u> : **4 501,00 €**

<u>Contrat rural bâtiments</u>: 269 692,00 € <u>Contrat rural enf réseaux</u>: 110 282,00 €

Electroménager: 959,00 €

LES RECETTES

257 556,18 € détail ci-dessous <u>Subv fonds verts acpte</u> : **2 777,00 €**

SIE ELY: 8 780,18 €

Récupération TVA: 3 316,00 €

TAM: 7 020,00 €

Emprunt : 200 000,00 €

Subv contrat rural enfouissement réseaux acpte :

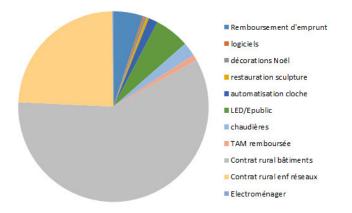
35 663,00 €

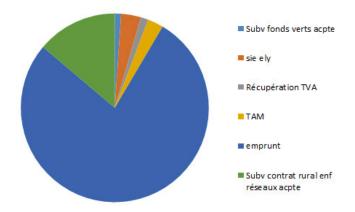
Reste à percevoir 193 367€ de solde de subventions (contrat rural/SIE ELY/Fonds vert). L'endettement de la commune reste faible. Nous avons à fin 2023, trois emprunts en cours d'amortissement, le reste à rembourser est de 371000€, soit 696€ par habitant, Pour information la moyenne pour les communes de notre strate est de 947€ (source JDN2021

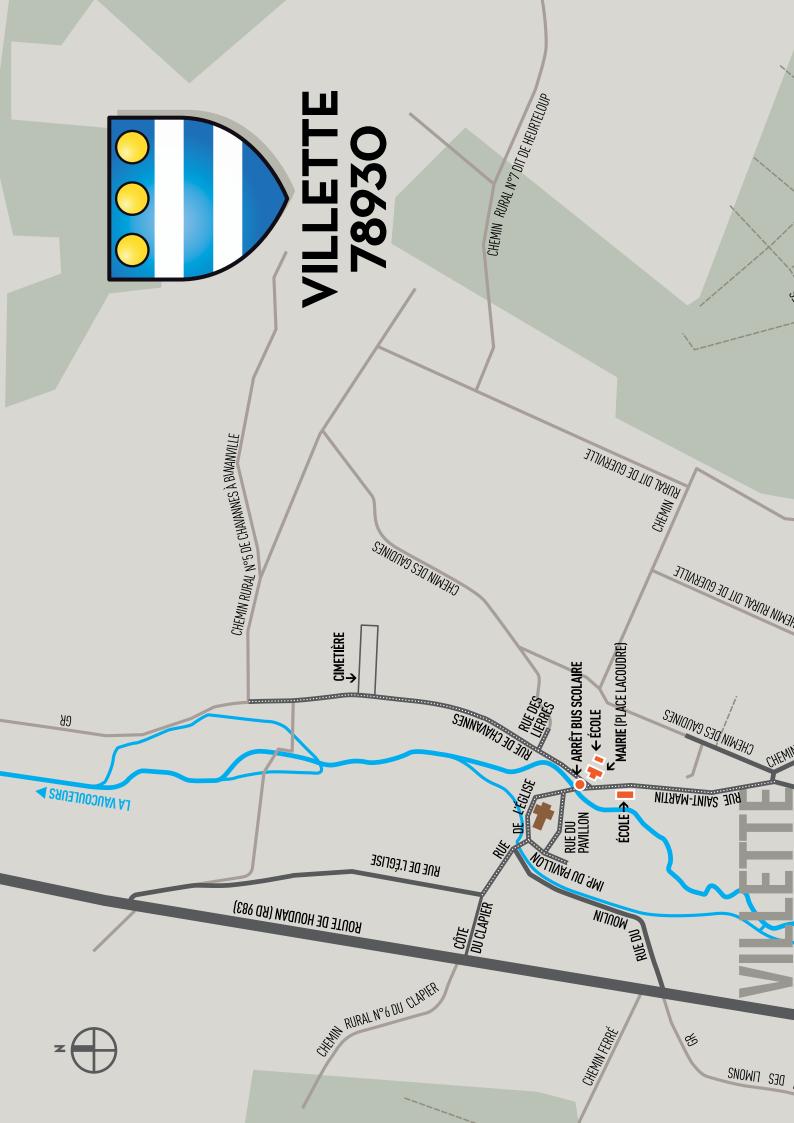
CONCLUSION

A la lecture de ce qui précède on peut affirmer que la situation financière de la commune de Villette est saine :

- les réserves générées par les excédents de fonctionnement antérieurs sont confortables.
- · la pression fiscale est modérée.









TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2023

ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX

Rue de Pételance, rue du Puits rue des Terriers
A l'occasion du renforcement du réseau électrique
par la SICAE rue de Pételance, du changement de
la canalisation d'eau par notre délégataire VEOLIA
dans le haut de la rue des Terriers, nous avons
enfoui les réseaux aériens disgracieux de la Fibre
et de France Télécom dans ces rues ainsi que
dans la rue du Puits.

Financés avec l'aide du SIE-ELY, du Département et de la Région à hauteur de 70% HT.

LES CÂBLES TÉLÉPHONIQUES



Aujourd'hui, nos modes de vie modernes ne sauraient se passer ni de réseau électrique ni de réseau de communication.
Si, au même titre que l'eau, ceux-ci sont maintenant devenu indispensables à notre vie. Ils n'en restent pas moins disgracieux accrochés

sur leurs poteaux. La municipalité a donc entrepris de les enfouir progressivement en profitant des travaux de voirie.

Qu'elle est belle, la rue du Puits, sans ses câbles suspendus. Elle retrouve ainsi sa physionomie d'antan. Les poteaux sont encore en place mais leurs jours sont comptés.



AMÉLIORATION ÉCLAIRAGE

Dans le bas de la rue des Fontaines les luminaires routiers mal adaptés ont été remplacés par des lanternes plus esthétiques. Ceux-ci ont servi à remplacer dans le haut de cette rue les anciens luminaires à lampe sodium.



Avec le remplacement des luminaires rue des Limons, rue du Clapier et rue de Chavannes, les 159 points lumineux de la commune sont maintenant tous équipés de LED. Il a été créé, en plus, 4 nouveaux points lumineux chemin des Graviers. Ce programme

de travaux a permis de réaliser des économies substantielles et d'améliorer ainsi l'impact écologique.

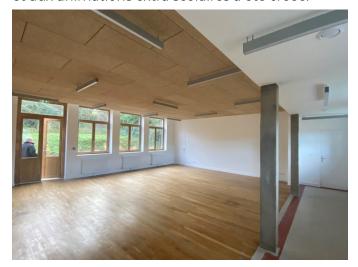
Il a été financé à 70% HT par le Département et une participation du SIE-ELY

ADDUCTION EAU POTABLE

Remplacement de la canalisation d'eau potable rue des Terriers (de la rue de Pételance à la rue du Puits). La deuxième tranche de la rue des Terriers est prévue sur l'année 2024.

CRÉATION D'UNE SALLE ASSOCIATIVE

En remplacement de la salle de classe située au rez-de-chaussée de l'ancienne école, une salle associative mieux adaptée aux activités de l'ASCV et aux animations extra scolaires a été créée.



Cette réalisation permet de mettre aux normes ce lieu autant pour les mesures d'isolation que pour l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Parallèlement l'ancien bâtiment préfabriqué dans la cour a été détruit afin de libérer un espace de stationnement et permettre des activités extérieures.

Ces travaux ont été financés à hauteur de 70% HT par le Département et la Région.

CRÉATION D'UN LOGEMENT

Un logement de trois pièces remplace maintenant l'ancienne salle ASCV au premier étage de la maison CIEUR (bâtiment au fond du parking place Lacoudre).



Cette réalisation permet à la commune d'offrir un deuxième appartement à la location.
Ces travaux sont financés à 70% HT par le Département et la Région.

TRAVAUX 2024

Afin de ne pas mettre à mal les finances de la commune, cette année 2024 nous verra marquer une pause dans les travaux. Il est toutefois prévu d'aménager le trottoir à l'angle de la rue de Paris et la rue des Terriers.



EQUITATION WESTERN À VILLETTE

Le centre équestre GB Quarter Horse est une écurie de Western et de reining* située à Villette, dans les Yvelines. Que vous soyez débutant ou champion, cette écurie est un véritable vivier de talents et forme de nombreux champions de concours internationaux.

Le piquet de chevaux d'instruction du GB est composé de Quarter, Paint et Appaloosa Horses. En plus d'une cavalerie de choix, l'écurie offre un encadrement professionnel de l'équitation western et du reining.

Pour les cavaliers de classique qui souhaiteraient profiter d'une pension dans nos écuries, vous avez la possibilité de bénéficier de toutes les installations et de faire venir un encadrant externe pour vos coachings.

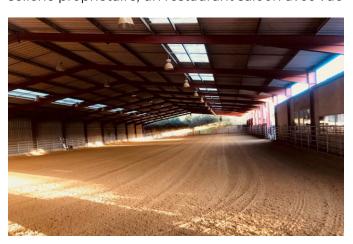
L'écurie propose des cours et des pensions loisir, reining et trail.

La pension box paddock comprend une sortie quotidienne, une alimentation trois fois par



jour, du foin et un box sur paille (copeaux en supplément). La pension entraînement comprend, en plus de la pension box/paddock, un travail du cheval de 2 à 5 fois par semaine selon les forfaits.

Les installations du GB Quarter Horse sont complètes : un manège de 30x72m, un manège de 20x40m, un rond de longe couvert, des paddocks, un marcheur, des douches avec eau chaude, de grandes balades au départ du club, un solarium, une machine de cryothérapie, une sellerie propriétaire, un restaurant saloon avec vue



sur le manège, ainsi qu'un camion 8 places et un van 4 places.

L'objectif du GB Quarter Horse est d'offrir à ses élèves la meilleure expérience d'apprentissage possible, avec une approche pédagogique et en toute sécurité. Situé au cœur du charmant village de Villette, entouré de plaines et de forêts propices aux balades, le GB Quarter Horse dispose d'une équipe expérimentée prête à aider ses élèves à atteindre leurs objectifs.

Des cours d'équitation western tous niveaux sont proposés, que ce soit pour du loisir, du reining ou du trail. Les moniteurs du GB Quarter Horse dispensent des cours collectifs et particuliers, adaptés à chaque niveau.

Si vous souhaitez profiter d'une expérience unique dans une écurie de Western et de reining, rejoignez le GB Quarter Horse dès aujourd'hui et découvrez tout votre potentiel.

Gregory Legrand

*Le reining est une discipline de compétition d'équitation western.

RANDONNÉES PÉDESTRES

L'organisation des randonnées se poursuit sur les chemins de Villette.

Nous vous rappelons que le parcours de <u>la</u>

Randonnée des Coteaux, reliant le centre village avec les hameaux de Garré et Leuze au sud et la ferme de Heurteloup au nord sur environ 7 km, a été validé et inscrit par l'office du Tourisme du Pays Houdanais comme sentier de randonnée de Villette, et fait l'objet sur leur site d'une fiche que vous pouvez trouver par le lien suivant :

www.tourisme-pays-houdanais.fr -> Découvrir -> Nature et randonnée -> Randonnées pédestres

A retrouver aussi sur <u>www.villette-en-yvelines.fr</u> rubrique Activités / Randonnée des coteaux.



Et c'est ce trajet que nous avons parcouru le 25 juin avec un groupe d'une douzaine de personnes qui ont pu profiter des paysages variés traversés par le sentier. Sur le retour, les personnes qui le souhaitent rejoignent leurs habitations au fur et à mesure de la traversée des hameaux et du bourg, cette randonnée est un véritable pédibus! Nous vous invitons bien sûr à parcourir à titre individuel ces chemins, afin de contribuer à leur entretien et le marquage des passages purement pédestres.

EXPLOREZ LES VILLAGES HOUDANAIS

Un circuit audioguidé est maintenant disponible pour visiter notre commune ainsi que d'autres du Pays Houdanais. Ce système, mis en place par l'office de tourisme est disponible dès à présent pour les communes de : Villette, Houdan, Courgent, Gressey, Dammartin-En-Serve et Bazainville.

Grâce à l'application Wivisites et ses parcours audioguidés de découverte, les charmants villages houdanais n'auront plus aucun secret pour vous!





Pour démarrer la visite, téléchargez l'application Wivisites disponible gratuitement sur APP-STORE pour IPhone ou GOOGLE-PLAY pour Androïd. Ensuite, taper dans la barre de recherche "Circuit découverte de Villette"

Bonne visite

NOS JEUNES ONT DU TALENT



MATT LEGRAND

Matt Legrand a commencé l'équitation dès son plus jeune âge et s'est rapidement passionné pour la discipline du reining*. Il a suivi une formation intensive auprès de son père, Gregory Legrand, lui-même cavalier de renommée internationale dans le domaine.

Matt a développé un style

de monte unique et une connexion profonde avec ses chevaux, ce qui lui a permis de briller sur la scène internationale. Il est connu pour sa précision, sa fluidité et sa maîtrise des manœuvres complexes.

En plus de sa carrière de cavalier, Matt est également très investi dans la promotion de la discipline du reining. Il participe régulièrement à des shows et des démonstrations pour partager son savoir-faire et transmettre sa passion aux jeunes cavaliers.

Jeune cavalier prometteur, Matt Legrand continue de s'entraîner et de se perfectionner pour atteindre de nouveaux sommets dans sa carrière aux côtés de son père notamment. Il représente fièrement la France sur la scène internationale et est un modèle pour de nombreux jeunes cavaliers qui aspirent à suivre ses traces.

Avec son talent, sa détermination et son amour pour les chevaux, Matt Legrand est destiné à devenir l'un des grands noms du reining français dans les années à venir.

Son palmarès international:

- · Champion de France FFE CLUB 2019
- Champion European Affiliate rookie 2022 (cs classic, givrins)
- Équita Reining 2022 Reserve Champion French Futurity NON PRO L2&L4
- European Futurity L1 NON PRO Bo ranch Reserve Champion
- Finales NRHA France Youth 13& under Champion
- World Reining Championship 2023, GIVRINS Bronze medal Junior Reining

- World Reining Championship 2023, GIVRINS Gold medal team with top score Matt Legrand & Roosternic 219
- · Finales NRHA France 2023 OPEN Champion

*Le reining est une discipline de compétition d'équitation western.

ROAD TO LEMANS POUR ROMAIN BOECKLER

Champion de France Espoir prototype Funyo SprintCup 2023.

Romain a fait ses armes dans le Karting dès l'âge de 12 ans, épaulé sur le terrain par son papa. En 2017, il intègre le haut niveau français à la FFSA Academy en Karting, puis la F4 en 2018, premier échelon de la monoplace, et 2019 le verra monter sur ses premiers podiums en Junior en 308 RacingCup, une voiture de 310 cv avec un peloton intégrant de nombreux pilotes professionnels. 2020 fut la consécration avec son premier titre de Champion de France Junior en ClioCup. Après une année blanche en 2021, faute de l'arrêt prématuré de son équipe, Romain s'est lancé un nouveau challenge en disputant la fin de saison 2022 sur un prototype dans le cadre de la Funyo SprintCup en totalisant 2 pôles positions, 1 victoire et le titre de Vice-Champion Espoir.

2023, malgré de nombreux problèmes de fiabilité, a vu Romain rendre une copie parfaite sur la piste, pas de faute, 6 victoires, 5 pôles positions, 3

records de circuit, une 3ème place au général et le titre de Champion de France Espoir de la Funyo SprintCup. 2024 sera une année charnière.



Il change d'équipe pour se diriger vers une structure qui lui permettra de réaliser son ambition de gagner la Funyo SprintCup, mais également de participer au Programme Junior du Constructeur Ligier dont le premier prix lui permettra d'accéder en 2 ans à la LeMans Cup dans un prototype LMP3 de 450cv et 300 km/h en vitesse maximum et de disputer l'épreuve du Road to LeMans sur le circuit des 24 heures.

LE CLOCHER A SA CHOUETTE!

L'année passée, en 2023, le nichoir installé dans le clocher de l'église a enfin hébergé un hôte très attendu : un couple de chouette Effraie, plus exactement nommée Effraie des clochers, bien en accord avec la situation, y a élevé des jeunes qui se sont envolés début juillet.

C'est en 2008 que le premier nichoir a été installé par les élèves de l'école de Villette. Il a d'abord été utilisé par des pigeons, qui, limités au nichoir, ne se sont pas dispersés à l'intérieur du clocher, puis il y a quelques années, occupé par des abeilles, qui s'y sont installées pendant une saison avant de partir vers d'autres cieux.



A cause de cette présence, le nichoir a été changé par l'association ATENA 78, car l'odeur de la cire aurait à nouveau attiré des abeilles, ce qui n'aurait pas permis l'installation des chouettes.

Mais en cette année 2023, le contrôle du nichoir début juillet a fait apparaitre la présence d'un adulte et d'un grand jeune proche de l'envol, c'est-à-dire âgé d'une cinquantaine de jours. Vu l'état de la litière, observée par les ouvertures donnant sur les deux « chambres » du nichoir, il est probable que ce sont 2 ou 3 jeunes qui ont été élevés dans le nichoir. En effet, on peut voir que les copeaux sont très imbibés de fientes, signe d'une présence significative de jeunes chouettes, qui vont passer donc environ 56 jours chacune dans le nichoir avant de prendre leur envol

Lorsque la femelle pond ses œufs, de 2-3 jusqu'à 7-8, elle commence à couver dès le premier, ce qui



fait que les jeunes vont sortir progressivement, avec 1 ou 2 jours d'écart, chacun au bout d'environ 32 jours. C'est une stratégie qui permet lorsque la nourriture est abondante d'élever plusieurs jeunes, mais lorsqu'elle manque, les plus petits sont trop faibles et meurent, ce qui permet aux plus âgés de pouvoir survivre, les parents ayant ainsi moins de bouches, pardon, de becs à nourrir...

Lors de la visite du nichoir, on prend la précaution de fermer l'ouverture grâce à une tirette latérale, afin que des jeunes non volants effrayés ne se précipitent pas au-dehors et ne tombent pas au sol.





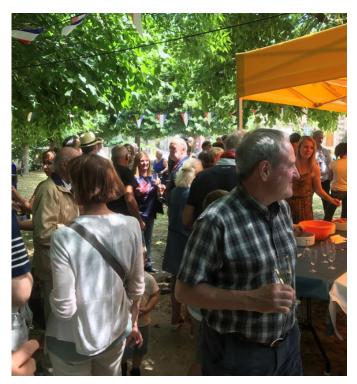
Et on n'oublie pas de rouvrir la trappe en repartant, lorsque les oiseaux se sont calmés. Une opération à réaliser dans le plus grand silence possible...

On espère bien que cette nidification se poursuivra les prochaines années, contribuant ainsi au maintien de l'espèce dans notre village, et à sa survie dans la région.

Photo Effraie Guy Van Langenhove

LES FÊTES COMMUNALES DE L'ANNÉE

L'année 2023 les fêtes communales se sont déroulées dans une ambiance très joyeuse.



un grand merci à lui, grâce aux liens entretenus entre beaucoup de producteurs de la région qui proposent mutuellement leurs produits dans leurs boutiques de vente directe.

Le samedi suivant, le très attendu spectacle des enfants reprenait vie pour la plus grande joie de

courts. Comme l'an passé, M. Coupin, pisciculteur, a réalisé ces colis selon les choix de la commune,

Le samedi suivant, le très attendu spectacle des enfants reprenait vie pour la plus grande joie de ceux-ci. Puis, à la nuit tombante, les enfants ont retrouvé le Père Noël et sa charrette magique pour la traditionnelle distribution de cadeaux. Les cadeaux des absents peuvent être récupérés en mairie jusqu'au 23 février. Passé ce délai, ils seront utilisés pour l'aide sociale.

Le repas républicain a eu lieu le 14 juillet comme il se doit, beau temps dans le ciel, beau temps dans les cœurs et les convives nombreux pour ce moment de rencontre et de gaité!

Les discussions sont allées bon train autour de la paella.

La convivialité était également au rendez-vous à l'occasion du repas des Anciens, qui s'est déroulé dans le cadre toujours chaleureux de l'Auberge de la Jument Verte à Montchauvet, dont les menus sont à chaque fois plébiscités par les convives. Ce sont quelques 36 personnes, qui se sont ainsi retrouvées pour profiter des qualités culinaires du chef déclinées ainsi : Foie gras, mangue et magret, lotte rôtie, ses oignons et ses poireaux, salade, fromage et desserts de rêve... Tout cela accompagné par des vins de qualité, et pour finir, un verre de champagne accompagné de chocolats a, ensuite, été dégusté de retour en Mairie.

Pour ceux qui n'ont pas participé à ce repas, le colis des Anciens était, comme c'est maintenant l'usage, composé de produits locaux ou en circuits



DU COTE DE L'ASCV, VIE ASSOCIATIVE ET ACTIVITÉS

Cette année encore, l'ASCV s'est mise en 4 pour vous distraire et animer notre beau village.

Notre grand goûter de la chandeleur a fait sortir petits et grands. Comme vous avez bien fait! Notre Jean-Marie nous prépare chaque année une montagne de



délicieuses crêpes pour notre plus grand plaisir. Comme rien ne peut vous arrêter, nous vous avons retrouvés en avril pour courir. Les petits adorent ça

et leurs parents sont toujours les bienvenus. Quelquesuns chaussent même les baskets car pour la Villettoise il y a des parcours pour tous, 1 podium et des médailles, comme chez les grands.

Puis c'est une Diva que nous avons reçue dans l'église de Villette cette année. En effet Foudrine accompagnée de ses choristes nous a mis les frissons et une ambiance à se faire trémousser dans l'allée nos amoureux du Gospel. Quelle ambiance!

Malheureusement c'est avec beaucoup de tristesse que nous avons été contraints d'annuler la brocante. En effet la petite douzaine



d'inscrits ne nous permettait pas de mener à bien cette organisation et pourtant, nous étions prêts.

Mais nous avons eu le plaisir d'échanger avec vous pour la fête de l'automne, sous le timide soleil d'Octobre. Comme toujours partage et convivialité étaient au



rendez-vous et les « anciens » ont pu vanter aux « nouveaux » la douceur de vivre à Villette. Si bien que, confiants, nous vous avons proposé une soirée Choucroute et, bien évidemment, nous avons fait salle comble. Repas délicieux et bonne humeur étaient au rendez-vous. A refaire.

Et tout le monde s'est donné rendez-vous pour fêter l'arrivée du Beaujolais nouveau. Les conversations allaient bon train entre une rondelle de saucisson et

une part de fougasse, chacun profitant de ce moment où l'on prend juste le temps d'être ensemble.



Notre dernier rendezvous pour 2023 était

la pièce de théâtre de la « Compagnie du Mardi » LES 4 VERITES. Vous avez été nombreux à venir rire avec nous et qu'est-ce que ça fait du bien!

Et n'oublions pas les sportifs. Le tennis vous attend le mercredi et/ou le samedi matin. Vous pouvez aussi faire du fitness le lundi soir à 20h.

Vous êtes toujours plus nombreux à répondre présent à nos animations. Aussi nous vous avons préparé un programme pour l'année à venir :

- · Le 4/02 : La Chandeleur
- Le 2/03: Formation aux gestes de premier secours avec La Croix Rouge
- · Le 7/04 : Course à pieds- La Villettoise
- · Le 4/05 : Concert Jazz dans l'Eglise
- · Le 1/06 : Fête des Voisins
- · Le 19/10 : Soirée Paella/Flamenco
- · Le 15/11 : Soirée Beaujolais

Toutes ces dates vous seront confirmées sur le site internet de la mairie, les panneaux d'affichage et/ou distribution de flyers. Nous serons peut-être en mesure de vous proposer une brocante puériculture et une soirée théâtre mais ces 2 derniers points ne sont pas encore vraiment arrêtés.

Au plaisir de vous retrouver et n'hésitez pas si vous souhaitez rejoindre notre petite équipe.

Notre tél: 07 45 16 45 15

QUELQUES DISTRACTIONS...



LES DÉLICES D'ELÉONORE

Passionnée depuis toujours par les gâteaux en tout genre, j'ai profité d'une reconversion professionnelle pour m'orienter vers le métier de la pâtisserie, métier

que j'exerce aujourd'hui.

Je me propose de vous faire partager mon expérience en réalisant vos gâteaux, que ce soit pour un anniversaire, un départ à la retraite, une occasion spéciale ou bien juste par simple gourmandise.

N'hésitez pas à prendre contact avec moi par e-mail à l'adresse suivante : Mme Lanty Eléonore, <u>delices.deleonore@gmail.com</u>. Nous pourrons ainsi discuter de vos goûts, vos demandes et nous prendrons rendez-vous.



LES POUPÉES DE TATIANA

Je fabrique mes poupées et peluches non seulement avec les mains, mais aussi avec amour. Chaque modèle est unique et peut très bien être réalisé dans une autre couleur, par exemple dans votre couleur préférée. Vous êtes intéressé ?

Besoin d'un cadeau unique ? Contactez-moi : 06 11 87 53 40 - Tatiana

Instagram: @tatiana_jorge_poupee



LE CLUB HOUSE

Venez savourer nos délicieux plats préparés avec amour au Club House, que ce soit sur place ou à emporter, dans une atmosphère chaleureuse au cœur d'un centre équestre western.

Les mets de notre

établissement, The Club House, sont inspirés de la cuisine américaine et belge où la cuisine est faite maison et avec le cœur : burgers, frites, carbonnade flamande, boulettes liégeoises... Notre restaurant est véritablement unique dans les Yvelines, offrant une ambiance western authentique que vous ne trouverez nulle part ailleurs!

Anniek Legrand tel: 06 16 18 71 37

GB Quarter Horse

CLIN D'OEIL...

EN CE TEMPS LÀ...

Les cavalcades étaient monnaie courante entre la mi-carême et Pâques. Voici celle de Villette en 1899.

L'article « *Villette - Cavalcade* » est tiré de l'édition du 2 avril 1899 du journal « **Le Petit Mantais** ».

Villette. — Cavalcade. — A l'occasion des fêtes de Pâques, demain lundi, Grande Cavalcade historique et comique, organisée avec subvention de la commune et le concours de la société musicale de Septeuil.

Orchestre complet — Trompettes — Grand chars à cinq chevaux — Cavaliers à costumes anciens — Déguisements et travestissements originaux — Décors et costumes nouveaux créés par la maison Launay.

Itinéraire. — Départ de Villette à 9 h. du matin; Rosay à 9 h. 1/2; Septeuil à 10 h. 1/2; Arnouville à 1 h.; Breuil Bois-Robert à 3 h.; Mantes à 4 h, 1/2 (Porte-aux-Saints, place de la République, avenue de la Gare); Mantes-la-Ville à 6 h.; Vert à 7 h.; retour à Villette à 7 h. 1/2. Le soir, GRAND BAL après le banquet.

Les Commissaires:

GASGUIN, maire; LECOMTE, adjoint; CACHEUX, conseiller municipal; BRETON, propriétaire; DRUY.

La Cavalcade de Villette

La fête, organisée en quelques jours par les habitants de Villette, a remporté un vrai succès, et le défilé, de commune en commune, a été pour tous ceux qui y prenaient part, une véritable marche triomphale.

Un spahi, enveloppé d'un burnous blanc ouvre la marche sonnant de joyeuses fanfares avec sa trompette, plusieurs cavaliers, toréador et mousquetaires lui font suite, précédant à leur tour un char où se tient la société musicale de Septeuil; les sympathiques commissaires ayant su recueillir et grouper toutes les bonnes volontés; dans une petite voiture, un charlatan, entouré de musiciens, harangue la foule à chaque arrêt, exécute devant le public qui rit aux éclats une opération chirurgicale sur un patient qui tient à merveille le rôle qui lui est dévolu.

Mais voici le char de la reine qui s'avance, sur les gradins, tendus d'étoffes rouges, se tiennent les jeunes filles de la cour dont les toilettes sont remarquables; dominant toute son escorte, la mignonne reine, toute gracieuse dans son coquel costume de satin blanc garni d'un fin ruban tricolore, salue d'une façon charmante la foule qui acclame son éphémère royauté; partout des applaudissements se font entendre au passage de ce char dont la décoration a été très bien réglée.

Derrière ce grand char, une petite voiture s'avance entourée de guirlandes de lierre semé de fleurs, ses roues disparaissent sous la verdure fleurie; dedans se tient un tambour-major, un colosse presque. et lui barre le chemin, dès lors, l'animal

Le char de l'agriculture qui vient ensuite ne le cède en rien aux précédents: de jeunes enfants émergent d'un entourage de gerbes d'une heureuse disposition.

Ajoutons à cela quelques cavaliers qui circulent autour des chars, un peaurouge qui va et vient dans le public ainsi que de jeunes quêteases ou vendeuses qui, nous l'espérons, ont racueilli quantité de gros sous; n'oublions pas non plus la voiture des organisateurs, ceux-ci sachant se multiplier aux arrêts, et faire en sorte que tout vienne en son temps et à son point, et nous aurons l'idée de ce que fut la cavalcade qui vint visiter Mantes avant-hier lundi; le bon goût de l'ensemble, l'heureux choix des costumes et des divers chars, l'harmonie générale, en un mot, nous a particulièrement frappé; aussi adressons nous nos plus sincères félicitations aux commissaires qui, en huit jours de temps, ont trouvé moyen de monter ce cortège dans le petit pays qu'est Villette.

Dans toutes les communes traversées, Rosay, Septeuil, Arnouville, où fut pris le déjeuner, Le Breuil puis au retour à Mantes-'a-Ville, de chaleureuses ovations ont été faites au cortège tout entier; à Mantes, sur tout le parcours, une foule très dense se pressait; sur la place de la République, le comité d'organisation du banquet du commerce s'était réuni pour offrir à la toute gracieuse reine une gerbe de lilas blanc avec laquelle elle salua dès lors les mantais; après cet arrêt, la cavalcade se remit en marche faisant le tour par la rue Chanzy, la place du Marché-au-Blé et la rue Nationale, avant que de regagner la place de la fête ftenue actuellement, reçurent cavaliers et piétons au café Desseigne.

A Mantes-la-Ville, une nouvelle réception attendait les habitants de Villette, qui ne purent quitter cette commune qu'à 7 heures; c'est dire que le banquet servi à Villette fut un peu retardé, mais tous les convives étaient enchantés de la longue promenade, et la plus franche gaieté était de mise ainsi qu'au bal où, infatigables, tous ceux qui avaient pris part à la fête se divertirent fort avant dans la nuit, heureux à leur tour de pouvoir entre eux fêter leur succès mérité.

L'article « La Cavalcade de Villette » est tiré du « Journal de Mantes » du 5 avril 1899.

COMMENT MONSIEUR COURTELINE S'EST-IL RETROUVÉ DANS NOTRE VILLAGE ?

Celles et ceux qui ont eu l'occasion de se rendre à la mairie de Villette n'ont pas manqué de voir l'inscription au-dessus de l'entrée de la salle des mariages. Il y est inscrit *Salle Georges Courteline*. Quelles sont les raisons qui ont poussé nos édiles à choisir le nom de cet auteur bien connu ? Nous allons tenter de lever le voile pour comprendre qui était ce grand monsieur et pourquoi est-il, un jour, venu à Villette.



Georges Courteline
vivait depuis 1892 avec
mademoiselle, comme
nous disions à l'époque,
mademoiselle donc,
Berthe Fleury. Ils s'étaient
rencontrés au Nouveau
Théâtre (Aujourd'hui,
Théâtre de Paris dans le
9ème arrondissement) lors
de la création de la revue
Les Joyeuses Commères
de Paris de Catulle Mendès

et Georges Courteline. Sans le savoir, lors du montage de la revue, il allait rencontrer les deux femmes de sa vie : Berthe Fleury, dite Suzanne Berty et Judith Bernheim, dite Marie-Jeanne Brécourt. Elles étaient toutes deux actrices dans cette revue et deviendront successivement ses deux épouses.

Mais reprenons au début.

Georges Courteline est le fils de l'écrivain et auteur de théâtre Joseph Moineaux, connu sous le nom de plume de Jules Moineaux. Il est né à Tours en 1858. A l'âge de cinq ans il arrive à Paris. L'appartement de ses parents est le lieu de rencontres de toutes les célébrités du théâtre du Second Empire et Courteline gardera toute sa vie un souvenir impérissable de ces moments.

Après ses études, il fait son service militaire en 1879 au 13ème régiment de chasseurs à cheval. Cela lui inspirera quelques-unes de ses satires sur la gent militaire. Après quelques mois de service, il obtient un congé de convalescence à Paris, puis est réformé. En 1880, il entre à la Direction Générale des Cultes du Ministère de l'Intérieur. Il y passera 14 ans et la quittera dès qu'il pourra vivre de sa plume.

C'est à cette époque qu'il commence à écrire sous le pseudonyme de Courteline pour ne pas être confondu avec son père. Son directeur, Charles Dumay, est un anticlérical convaincu dont la nomination à la Direction Générale des Cultes désespère le clergé. Courteline le fait bénéficier de ses relations afin que la presse prenne son parti contre les cléricaux (N'oublions pas que nous sommes en pleine troisième république). En échange Dumay lui permet d'être peu assidu à son poste pour se consacrer à l'écriture. Une anecdote court à ce sujet :



Dans la revue bimensuelle Les Annales, Sergine raconte comment Courteline s'était affranchi de son travail:

Il avait comme collègue un excellent employé, laborieux et chargé de famille. Il l'emmena, un soir, à l'estaminet et lui dit : « Je touche au ministère deux mille huit cent francs, vous n'en touchez que quatorze cents.

Cela n'est pas équitable. Nous allons, si vous le voulez, retourner les rôles : je me réduis à quatorze cents et je vous remets le surplus de la main à la main... Maintenant, il est convenu que vous vous chargez de ma besogne. Ces conditions vous conviennent-elles ? N'ayez aucun scrupule à les accepter. Votre écriture est superbe, la mienne exécrable. Cet échange sera des plus profitables à la République. »

Le collègue accepta. Et c'est ainsi que, désormais exempt d'inquiétude, Courteline put se livrer au commerce des lettres, pour son plaisir et pour le nôtre.

Vérité, légende ? En tous cas cela sied bien au personnage.

Voici donc Courteline tout entier disponible pour l'écriture et il ne va pas s'en priver. A partir de 1886 il rédige une série d'articles irrespectueux sur l'armée française. Ils deviendront en 1895 sa première pièce de théatre : *Les Gaités de l'Escadron*. En 1888 il publie *Le Train de 8h47* qui deviendra plus tard un film. En 1891 il crée au théatre : *Lidoire*, Une fantaisie militaire en cinq scènes et toujours fidèle à ses convictions, il met en pièce la chose militaire.

L'année 1892 voit la création de la revue *Les Joyeuses Commères de Paris* au Nouveau Théâtre. Comme dit au début, il rencontre deux femmes qui vont beaucoup

compter dans sa vie, mais n'allons pas trop vite. En cette année 1892, la comédienne Suzanne Berty (Alias Berthe Fleury) et Georges Courteline tombent amoureux. Ils vont vivre ensemble pendant dix ans. Deux enfants naitrons : une fille Lucile, née le 13 mai 1893 et un garçon André, né le 11 mars 1895. Il faut noter que le couple n'était pas marié, ce qui était un peu plus exceptionnel qu'aujourd'hui. Mais c'était des artistes !!



Ils auraient pu vivre ainsi de nombreuses années. Las, c'était sans compter sur la tuberculose. Vers 1898, Berthe Fleury tombe malade. A cette époque il n'existe pas de remède à part le grand air et le repos. Deux facteurs vont concourir pour conduire leurs pas dans notre village. La maison des parents de Berthe: Adeline Le Berger,

veuve d'Auguste Fleury décédé l'année précédente et la réputation de qualité de l'air de la vallée. En atteste la présence d'une maison de repos à la place de l'usine actuelle au 4, rue du moulin.

Voici donc Berthe et ses enfants installés à Villette. Courteline quant à lui, fait la navette entre Paris et Villette selon son emploi du temps. Malheureusement, la maladie s'aggrave et en ce début d'année 1902, la fin semble proche. Georges Courteline et Berthe Fleury décident alors de se marier et à cette occasion Courteline reconnaitra officiellement ses deux enfants. La cérémonie a lieu le 26 mars 1902 en la mairie de Villette.

C'est quelques semaines plus tard, le 6 mai de la même année, que Berthe Moineau née Fleury décède. Elle repose depuis dans le cimetière de Villette. Courteline, quant à lui retourne à Paris avec ses enfants.

Malgré le deuil, Courteline reprend la plume. Il écrit jusqu'en 1912 pas moins d'une vingtaine de pièces de théâtre, des chroniques dans des revues comme *L'écho de Paris* ou *le Journal*. Il écrit également des nouvelles et de nombreux romans dont Les linottes qui sera son dernier. Puis, considérant « qu'il n'avait plus rien à dire », il se retire dans le silence, rompu seulement par la publication, en 1917, d'un recueil de pensées et de boutades : *La Philosophie de Georges Courteline*.

Quant à sa vie privée, le 2 décembre 1907 soit 5 ans après la mort de Berthe, il épouse Judith Bernheim en la mairie du 12ème arrondissement. Il quitte Montmartre pour s'installer avenue de Saint-Mandé non loin du domicile de sa mère et y restera jusqu'à sa mort.

Courteline fut, sans conteste, un auteur reconnu et honoré de son vivant. On peut dire qu'il a dominé le théâtre comique des années 1900. En 1899, Il est décoré de La Légion d'honneur, puis il est fait officier de la Légion d'honneur en 1912 et enfin commandeur en 1914. Vers la fin de sa vie, il recevra le 24 juin 1926 le grand prix de l'Académie française puis sera élu à l'Académie Goncourt le 24 novembre de la même année.

Il meurt le 25 juin 1929 à l'hôpital St Anne, il avait alors 71 ans. Il repose depuis au cimetière du Père-Lachaise,

Pour terminer ce bref récit, citons ces quelques lignes écrites du vivant de Courteline dans la revue *Les hommes d'aujourd'hui* :

Courteline occupe une place à part ; car, divertissant entre tous, ce n'est ni aux plaisanteries volontairement grasses et équivoques, [...] qu'il a recours pour désopiler la rate de ses lecteurs. Loin de là, son charme et son originalité puissante viennent et ne viennent que de ceci : qu'il peint sans concession aucune et, réellement photographie la vie comme il la voit et comme nous la voyons.

LE BUS 60, HORAIRES

Au moins 8 passages par jour dans chaque sens entre Mantes- la-Ville et Rambouillet

express 60											
		Du lundi au vendredi									
		LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	Me	LàV	LàV	LàV	Là\
Renvois		4	1	3	4	3	1	3	4	3	4
MANTES-LA-VILLE	Gare de Mantes-la-Ville Gare routière	06:09	-	07:09	08:09	09:09	12:13	15:13	16:13	18:13	19:1
	Mairie	06:13	-	07:13	08:13	09:13	12:17	15:17	16:17	18:17	19:2
	Saint Etienne	06:15	-	07:15	08:15	09:15	12:19	15:19	16:19	18:19	19:2
	Moulin des Rades	06:17	-	07:17	08:17	09:17	12:21	15:21	16:21	18:21	19:2
AUFFREVILLE-BRASSEUIL	Auffreville	06:19	-	07:19	08:19	09:19	12:23	15:23	16:23	18:23	19:2
	Brasseuil	06:21	-	07:21	08:21	09:21	12:25	15:25	16:25	18:25	19:2
VERT	Eglise	06:23	-	07:23	08:23	09:23	12:27	15:27	16:27	18:27	19:3
VILLETTE	Rue St Martin		-	07:26	08:26	09:26	12:30	15:30	16:30	18:30	19:3
ROSAY	Rosav	06:28	-	07:28	08:28	09:28	12:32	15:32	16:32	18:32	19:3
SEPTEUIL	Poteau	06:31	-	07:31	08:31	09:31	12:35	15:35	16:35	18:35	19:3
3L1 1 L G 1 L	Rue de Mantes		-	07:32	08:32	09:32	12:36	15:36	16:36	18:36	19:4
	Place de Verdun	06:33		07:33	08:33	09:33	12:37	15:37	16:37	18:37	19:4
	Mairie	06:34	-	07:34	08:34	09:34	12:38	15:38	16:38	18:38	19:4
ORVILLIERS	Ealise	06:40	-	07:40	08:40	09:40	12:44	15:44	16:44	18:44	19:4
TACOIGNIÈRES	Rue des Brices		-	07:44	08:44	09:44	12:48	15:48	16:48	18:48	19:5
	Bas Fonceaux		-	07:45	08:45	09:45	12:49	15:49	16:49	18:49	19:5
	Rue de la Gare		-	07:46	08:46	09:46	12:50	15:50	16:50	18:50	19:
RICHEBOURG	Route de Tacoignières			07:49	08:49	09:49	12:53	15:53	16:53	18:53	19:
	Place du Château		-	07:50	08:50	09:50	12:54	15:54	16:54	18:54	19:5
HOUDAN	Pommeraje			07:55	08:55	09:55	12:59	15:59	16:59	18:59	20:0
	Gare de Houdan	06:57	06:57	07:57	08:57	09:57	13:01	16:01	17:01	19:01	20:0
	N vers Paris		07:06	08:06	09:06	10:06	13:06	16:06	17:06	19:06	20:0
	Remparts	07:00	07:00	08:00	09:00	10:00	13:04	16:04	17:04	19:04	20:0
	Collège François Mauriac	07:01	07:01	08:01	09:01	10:01	13:05	16:05	17:05	19:05	20:0
	Vignes	07:02	07:02	08:02	09:02	10:02	13:06	16:06	17:06	19:06	20:
MAULETTE	Mocsouris	07:05	07:05	08:05	09:05	10:05	13:09	16:09	17:09	19:09	20:
GAMBAIS	Le Boulay Place	07:08	07:08	08:08	09:08	10:08	13:12	16:12	17:12	19:12	20:
GAMBAIS	Bel Air	07:11	07:11	08:11	09:11	10:11	13:15	16:15	17:15	19:15	20:
	Préioli	07:12	07:12	08:12	09:12	10:12	13:16	16:16	17:16	19:16	20:
	Poule Faisane	07:12	07:12	08:13	09:13	10:12	13:17	16:17	17:17	19:17	20:
BOURDONNE	Eglise	07:16	07:16	08:16	09:16	10:16	13:20	16:20	17:20	19:20	20:
CONDE-SUR-VESGRE	Ecole	07:19	07:19	08:19	09:19	10:19	13:23	16:23	17:23	19:23	20:
	Rue de la Vesgre		07:19	08:20	09:20	10:20	13:24	16:24	17:24	19:24	20:
ADAINVILLE	Eglise	07:22	07:22	08:22	09:22	10:22	13:26	16:26	17:26	19:26	20:3
BOISSIÈRE ÉCOLE	Café	07:28	07:28	08:28	09:28	10:28	13:32	16:32	17:32	19:32	20:3
	Soredab	07:29	07:29	08:29	09:29	10:29	13:33	16:33	17:33	19:33	20:
HERMERAY	La Villeneuve	07:34	07:34	08:34	09:34	10:34	13:38	16:38	17:38	19:38	20:
	Béchereau	07:34	07:34	08:35	09:34	10:34	13:39	16:39	17:39	19:39	20:4
RAIZEUX	Les Chaises	07:35	07:36	08:36	09:36	10:35	13:40	16:40	17:40	19:39	20:
HERMERAY	Bois Dieu	07:36	07:36	08:36	09:36	10:36	13:40	16:40	17:40	19:40	20:4
GAZERAN	Volaille	07:37	07:37	08:39	09:37	10:37	13:43	16:41	17:41	19:41	20:4
	Voiaille Buissonnet	07:39	07:39	08:39	09:39	10:39	13:43	16:43	17:43	19:43	20:
	Arbouville	07:42	07:42	08:42	09:42	10:42	13:46	16:46	17:46	19:46	20:
	Gare Prud'homme	07:46	07:46	08:46	09:46	10:46	13:56	16:56	17:56	19:56	21:0

express 60 RAMBOUILLET ← MANTES-LA-VILLE



	Du lundi au vendredi										
		LàV	Làv	LàV	LàV	LàV	Me	LàV	LàV	LàV	Là
Renvois		4	4	3	4	3	1	3	4	3	4
RAMBOUILLET	Gare Prairie	Ė	05:50	06:50	09:00	10:00	12:50	15:50	16:50	17:50	18:
GAZERAN	Arbouville		05:58	06:58	09:08	10:08	12:58	15:58	16:58	17:58	18:
	Buissonnet		06:05	07:05	09:15	10:15	13:05	16:05	17:05	18:05	19:
	Volaille		06:08	07:08	09:18	10:18	13:08	16:08	17:08	18:08	19:
HERMERAY	Bois Dieu		06:10	07:10	09:20	10:20	13:10	16:10	17:10	18:10	19:
RAIZEUX	Les Chaises		06:12	07:12	09:22	10:22	13:12	16:12	17:12	18:12	19:
HERMERAY	Béchereau		06:13	07:13	09:23	10:23	13:13	16:13	17:13	18:13	19:
	La Villeneuve		06:14	07:14	09:24	10:24	13:14	16:14	17:14	18:14	19:
BOISSIÈRE ÉCOLE	Soredab		06:18	07:18	09:28	10:28	13:18	16:18	17:18	18:18	19:
	Café		06:19	07:19	09:29	10:29	13:19	16:19	17:19	18:19	19:
ADAINVILLE	Eglise		06:25	07:25	09:35	10:35	13:25	16:25	17:25	18:25	19:
CONDE-SUR-VESGRE	Rue de la Vesgre		06:28	07:28	09:38	10:38	13:28	16:28	17:28	18:28	19:
	Eglise		06:29	07:29	09:39	10:39	13:29	16:29	17:29	18:29	19:
BOURDONNE	Eglise		06:32	07:32	09:42	10:42	13:32	16:32	17:32	18:32	19:
GAMBAIS	Poule Faisane		06:35	07:35	09:45	10:45	13:35	16:35	17:35	18:35	19:
	Préjoli		06:36	07:36	09:46	10:46	13:36	16:36	17:36	18:36	19:
	Bel Air		06:37	07:37	09:47	10:47	13:37	16:37	17:37	18:37	19:
	Le Boulay Place		06:40	07:40	09:50	10:50	13:40	16:40	17:40	18:40	19:
MAULETTE	Mocsouris		06:43	07:43	09:53	10:53	13:43	16:43	17:43	18:43	19:
HOUDAN	Vignes		06:48	07:48	09:58	10:58	13:48	16:48	17:48	18:48	19:
	Collège François Mauriac		06:49	07:49	09:59	10:59	13:49	16:49	17:49	18:49	19:
	Remparts		06:50	07:50	10:00	11:00	13:50	16:50	17:50	18:50	19:
	Gare de Houdan	05:51	06:51	07:51	10:01	11:01	13:51	16:51	17:51	18:51	19:
	N vers Paris	06:06	07:06	08:06	10:06	11:06	14:06	17:06	18:06	19:06	20:
	Gare de Houdan	05:51	06:51	07:51	10:01	11:01	13:58	16:58	17:58	18:58	19:
	Pommeraie	05:55	06:55	07:55	10:05	11:05	14:02	17:02	18:02	19:02	20:
RICHEBOURG	Place du Château	06:00	07:00	08:00	10:10	11:10	14:07	17:07	18:07	19:07	20:
	Route de Tacoignières	06:01	07:01	08:01	10:11	11:11	14:08	17:08	18:08	19:08	20:
TACOIGNIÈRES	Rue de la Gare	06:04	07:04	08:04	10:14	11:14	14:11	17:11	18:11	19:11	20
	Bas Fonceaux	06:05	07:05	08:05	10:15	11:15	14:12	17:12	18:12	19:12	20
	Rue des Brices	06:06	07:06	08:06	10:16	11:16	14:13	17:13	18:13	19:13	20
ORVILLIERS	Eglise	06:10	07:10	08:10	10:20	11:20	14:17	17:17	18:17	19:17	20
SEPTEUIL	Mairie	06:16	07:16	08:16	10:26	11:26	14:23	17:23	18:23	19:23	20:
	Place de Verdun	06:17	07:17	08:17	10:27	11:27	14:24	17:24	18:24	19:24	20:
	Rue de Mantes	06:18	07:18	08:18	10:28	11:28	14:25	17:25	18:25	19:25	20:
	Poteau	06:19	07:19	08:19	10:29	11:29	14:26	17:26	18:26	19:26	20:
ROSAY	Rosay	06:21	07:21	08:21	10:31	11:31	14:28	17:28	18:28	19:28	20:
VILLETTE	Rue St Martin	06:22	07:22	08:22	10:32	11:32	14:29	17:29	18:29	19:29	20:
VERT	Eglise	06:25	07:25	08:25	10:35	11:35	14:31	17:31	18:31	19:31	20:
AUFFREVILLE-BRASSEUIL	Brasseuil	06:26	07:26	08:26	10:36	11:36	14:32	17:32	18:32	19:32	20:
	Auffreville	06:27	07:27	08:27	10:37	11:37	14:33	17:33	18:33	19:33	20:
MANTES-LA-VILLE	Moulin des Rades	06:28	07:28	08:28	10:38	11:38	14:34	17:34	18:34	19:34	20:
	Saint Etienne	06:29	07:29	08:29	10:39	11:39	14:35	17:35	18:35	19:35	20
	Mairie	06:31	07:31	08:31	10:41	11:41	14:37	17:37	18:37	19:37	20
	Gare de Mantes-la-Ville Gare routière	06:36	07:36	08:36	10:46	11:46	14:42	17:42	18:42	19:42	20

NUMÉROS UTILES

SAMU: 15

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie de Septeuil: 01 34 97 28 70

Ecole maternelle de Villette ·

Tél: 01 34 76 40 79

Ecole primaire De Boinvilliers ·

Tél: 0134763436

Ecole primaire De Rosay · Tél : 01 34 76 37 35

Centre des Impôts · 1, place Jean Moulin, 78 200 Mantes-la-Jolie · Tél. 01 34 79 49 00

Sous-Préfecture • 18-20, rue de Lorraine 78 200 Mantes-la-Jolie · Tél. 01 30 92 74 00

SIEED (Déchets) • 29bis, rue de la Gare 78 910 Garancières • Tél : 01 34 86 65 49

Electricité: SICAE-ELY · 33.rue de la Gare 78 910 Tacoignières · Tél : 01 34 94 68 00

Véolia Eau · Les Hauts Graviers, 78 200 Buchelay • Tél. 01 30 98 51 29

Gaz de France(GrDF) · Service client TSA 4268 76834 Rouen · Tél : 09 69 39 99 33

La Poste de Vert · 64, Grande rue, 78 930 Vert · Tél: 01 34 76 32 00

Aide à domicile en milieu rural (ADMR) ·

8 rue d'Epernon 78550 HOUDAN •

Tél: 01 30 46 10 19

ASSISTANTES SOCIALES

Pour toutes les communes des Yvelines ·

Secteur d'action sociale Allô solidarités ·

Tél: 01 30 836 836

Violences intrafamiliales · CEVIF 78 ·

Tél: 06 95 53 49 41

Direction des Territoires d'Action Sociale · 17

place R. Brault 78490 MONTFORT L'AMAURY ·

Tél: 01 30 83 64 65

Pôle Autonomie Territorial (PAT) · Le PAT accueille, informe et oriente les personnes âgées en situation de dépendance, ainsi que les personnes en situation de handicap pour les aider à mieux vivre au quotidient · 3 rue de

la Chasière à Méré (78) · Tél : 01 30 83 60 60

SOINS À DOMICILE

S.S.I.A.D · Hôpital de Houdan ·

Tél: 01 30 46 98 22

S.S.E.S.A.D · ZAC de la Prévôté à Houdan ·

Tél: 01 30 46 82 34

Portage de repas à domicile · CCPH à

Maulette · Tél : 01 30 46 82 91

Chenil Intercommunal de Protection Animale du Mantois (CIPAM) • 7, rue des

Piquettes, 78 200 Buchelay ·

Tél : 01 30 63 06 02 · <u>c.i.p.a.m@orange.fr</u>

CNAV(Caisse nationale d'Assurance

Vieillesse) · 5 rue Joël le Theule 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Sécurité Sociale · CPAM 78 78085 Yvelines cedex 9

CCPH - Service pour l'emploi · 31, rue d'Epernon, 78 550 Houdan • Tél : 01 30 41 34 17 · service-emploi@cc-payshoudanais.fr

Conciliateur de justice · La Passerelle à Houdan · Tél 01 30 41 65 10 · Permanence le vendredi matin

Médiateur de Justice · Tribunal d'Instance de Mantes · M. JEANTELET - 20 avenue de la République 78200 MANTES LA JOLIE · Tél: 01 30 98 14 00 · permanence mercredi 14h-16h30

Médiation familiale · APME - La Passerelle - 31 Porte d'Epernon - 78550 HOUDAN ·

Tél: 01 30 21 75 55

Pharmacie de garde: 3237